Union syndicale Solidaires Sud PTT
FEDERATION SYNDICALE
des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des Envierges 75020 PARIS
Tél 01 44 62 12 00 / Fax 01 44 62 12 34

section Sud CHRONOPOST

NAO 2019 : LES PROPOSITIONS DU SYNDICAT SUD

1. **Les augmentations salariales :**
   - Augmentation générale pour les employés/ouvriers : 2,6 %
   - Augmentation pour les agents de maîtrise : 2,5 % dont 0,5 % individuelle
   - Augmentation pour les cadres niveaux 1 à 2 : 2 % dont 0,5% individuelle
   - Augmentation pour les cadres niveaux 3 à 4 : 1,5% dont 0,5 % individuelle

2. **Revalorisation de la « Prime Transport DOM »**
   (Prime servant à compenser l'écart du coût de carburant entre la métropole et les départements et collectivités d'outre-mer)
   - Passage de cette prime de 50 € à 70 €

3. **Revalorisation de la « Prime Transport Insulaire »**
   (Prime servant à compenser l'écart de coût de carburant entre la métropole et le département de la Corse)
   - Passage de cette prime de 50 € à 70 €

4. **Revalorisation de la Prime « vie chère » DOM**
   - Passage de cette prime de 140 € à 160 €

5. **Revalorisation de la « Prime des télé consultants »**

6. **Généralisation de la prime trimestrielle**
   - Versement de la prime trimestrielle à l'ensemble des employés et des agents de maîtrise du siège

7. **Harmonisation de la participation au droit d'entrée au restaurant d'entreprise**
   - Afin de respecter l'équité, que la participation au droit d'entrée au restaurant d'entreprise octroyée à tous les salariés du siège social (Chronopost et ses filiales) soit harmonisée vers le haut.

8. **Revalorisations de la grille salariale**
   - Revalorisation de 2% de la grille des salaires

9. **Formation à l'initiative de l'employeur pour l'ensemble des salariés**
   - Dans le cadre de la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), mise en place d'un plan de formation par les ressources humaines afin d'accompagner et de former l'ensemble des salariés quel que soit le métier.

10. **Généralisation des jours fériés chômés dans les DOM**
   - Afin de respecter l'équité, que les jours du mardi gras, du mercredi des Cendres et du 2 novembre soient **aussi** des jours fériés chômés pour tous les salariés Chronopostiers des départements et collectivités d'outre-mer qui en sont exclus.

11. **Temps plein pour les temps partiels non choisis qui le désirent**
   - Prioriser le passage à temps plein pour les salariés en CDI à temps partiel imposé et qui le souhaitent. Que ces salariés puissent bénéficier de formation. Que soit proposé aux trieurs à temps partiel imposé et s'ils le souhaitent des postes de chauffeurs à temps plein.

12. **Droit à deux jours de congés supplémentaires pour une catégorie de salariés**
   - Les salariés qui travaillent du mardi au samedi ont leurs jours de repos le dimanche et le lundi. De ce fait ils se trouvent lésés les lundis de Pâques et de Pentecôte car leurs jours de repos coïncident avec ces jours fériés. Par conséquent et dans un souci d'équité nous demandons qu'ils bénéficient de deux jours de congés supplémentaires.

13. **Jour de congé supplémentaire pour les cadres**
   - Que les cadres ayant au moins 25 ans d'ancienneté puissent aussi bénéficier d'une journée de congé annuelle supplémentaire.

14. **Exit l'intéressement de ces NAO 2019**
   - Un accord intéressement a été négocié. Nous ne souhaitons pas qu'il interfère dans ces négociations.

Fédération SUD PTT Section Sud Chronopost 25/27, rue des Envierges 75020 Paris	**Délégué syndical central** Eugène URBINO Tél : 06 67 33 60 82 💻eugene.urbino@gmail.com	• **Déléguée syndicale centrale suppléante** Carinne JEAN-GILLES • **Représentant au CE** Jean-Daniel BOUDAR